



Directeur FFEUA-ICU – Rôle et qualifications

Mission: Soutenir les étudiants en urbanisme dans les universités canadiennes accréditées grâce à des programmes d'aide financière et de reconnaissance efficaces

Vision: Le soutien financier durable de tous les étudiants en urbanisme au Canada grâce à la générosité d'une profession d'urbanisme inclusive et dynamique.

Rôle et responsabilités

Le conseil d'administration joue un rôle important en assurant la direction et en supervisant les activités du FFEUA-ICU. Il est responsable devant les membres et représente leurs intérêts ainsi que ceux de l'ensemble de la communauté des urbanistes.

Le conseil d'administration veillera à ce que les programmes de bourses d'études et de récompenses soient :

- flexibles et adaptables afin de rester pertinents par rapport aux besoins des étudiants
- présentent un attrait national en ce qui concerne les prix offerts
- soient financièrement viables
- incitent les urbanistes à soutenir l'avenir de la profession
- sont à jour en termes d'encouragement des bonnes pratiques de planification, de professionnalisme, de transparence et de responsabilité.

Pour atteindre ces objectifs, le conseil d'administration s'engage à :

- gouverner efficacement la société dans le meilleur intérêt du Conseil d'administration, des étudiants en urbanisme et de la profession d'urbaniste
- rechercher et fournir des opportunités de financement pour soutenir le programme de bourses d'études
- surveiller les risques organisationnels
- Agir avec transparence et être franc dans ses communications.

Le conseil d'administration est responsable des activités suivantes :

- Développement de la politique
- Planification stratégique
- Supervision opérationnelle
- Gouvernance et développement organisationnel
- Gestion des ressources

Fonctions et attentes

Réunions du conseil d'administration

Les administrateurs doivent s'engager personnellement à participer et à assister à toutes les réunions du conseil d'administration, notamment en se préparant à ces réunions par la lecture de tous les documents d'information et de référence (voir l'annexe). Les documents sont fournis environ une semaine avant les réunions, ce qui peut nécessiter un temps de lecture et d'étude assez long.

Les réunions du conseil d'administration se déroulent par vidéoconférence 4 à 5 fois par an (pendant les heures de travail normales) et une réunion en personne peut être programmée tous les deux ans (si le budget le permet). Des vidéoconférences sont également organisées de manière ponctuelle pour le conseil d'administration et les comités permanents afin de traiter des questions spécifiques.

Lorsqu'ils sont absents de leur lieu de résidence habituel, les administrateurs sont remboursés des frais de déplacement et de séjour raisonnables encourus pour assister à une réunion du conseil d'administration de la FFEUA-ICU, conformément à la politique de la FFEUA-ICU.

Commissions permanentes

Les administrateurs sont tenus de participer aux comités permanents du conseil d'administration (par exemple, le comité exécutif, le comité de gouvernance, le comité des finances, le comité de programmation, le comité de communication et de collecte de fonds et le sous-comité des nominations), y compris, le cas échéant, s'ils exercent une fonction de dirigeant (président, vice-président et trésorier).

- Les commissions permanentes actuelles sont les suivantes :
- Comité exécutif
- Finances (responsable de la supervision des questions financières de la FFEUA-ICU)
- Gouvernance (supervise les politiques et procédures de gouvernance, ainsi que le sous-comité des nominations)
- Programmation (supervise les processus et procédures relatifs aux bourses d'études et aux prix)
- Communication et collecte de fonds (supervise la planification et la coordination des activités de collecte de fonds).

Les commissions permanentes définissent des objectifs et entreprennent des activités conformément aux plans de travail annuels de la FFEUA-ICU et à leur mandat. Le conseil d'administration peut demander ou suggérer qu'un comité permanent étudie certains projets ou programmes et formule des recommandations à leur sujet.

Conférence nationale de l'urbanisme de la CIP

Les directeurs qui assistent en personne à la conférence nationale annuelle du CIP sont encouragés à se porter volontaires pour des tâches liées à la conférence (telles que le stand du FFEUA-ICU), ainsi qu'à nouer des contacts avec les membres du CIP, les étudiants et les donateurs potentiels.

Éligibilité et qualifications

Tous les administrateurs de la FFEUA-ICU doivent répondre à un ensemble minimum de qualifications, telles que déterminées par le conseil d'administration, s'ils veulent jouer un rôle intégral dans la prise de décision du conseil d'administration de la FFEUA-ICU. Le conseil d'administration de la FFEUA-ICU estime que, collectivement, il doit disposer des compétences spécialisées nécessaires pour gérer et superviser correctement l'organisation.

Les qualifications requises sont les suivantes :

- une expérience pertinente à un niveau stratégique ou décisionnel dans une organisation professionnelle, gouvernementale, à but non lucratif, caritative ou universitaire
- un temps et une disponibilité suffisants pour assumer les responsabilités du directeur
- une réputation de comportement éthique, tant sur le plan personnel que professionnel
- Absence de tout conflit d'intérêts susceptible d'entraver la capacité du directeur à prendre des décisions cohérentes et équitables dans l'intérêt de la FFEUA-ICU.
- Expérience antérieure au sein d'un conseil d'administration ou similaire
- Connaissances financières, juridiques et commerciales démontrées par des expériences antérieures
- Expérience dans un rôle de leadership
- Compréhension du rôle et de l'objectif de la FFEUA-ICU
- Membre en règle de la FFEUA-ICU (l'adhésion est gratuite)

En outre, les directeurs doivent idéalement faire preuve de compétences dans les domaines suivants :

- Intégrité
- Connaissance de la gouvernance
- Compétences en matière de collaboration
- la communication
- indépendance
- Leadership
- Législation et norms

Processus de nomination et d'élection

Le processus de nomination et d'élection est défini dans les politiques de la FFEUA-ICU, conformément aux statuts de l'organisation et à la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, qui exige que les membres d'une organisation élisent leur conseil d'administration lors d'une assemblée des membres.

En bref :

- Les candidats remplissent un formulaire de candidature en ligne
- Le personnel vérifie l'admissibilité des candidatures.
- Les qualifications des candidats éligibles sont examinées par la sous-commission des candidatures de la FFEUA-ICU.
- Les candidats sont informés de la décision de la sous-commission.
- Si nécessaire, un vote en ligne est organisé pour déterminer la liste finale des candidats.
- Les candidats approuvés sont inclus dans le dossier de réunion de l'assemblée générale annuelle (AGA) et présentés aux membres votants de l'AGA pour ratification.

Tous les administrateurs sont élus pour un mandat de trois (3) ans à compter de leur élection. À la fin de leur premier mandat, les administrateurs peuvent être réélus par les membres votants pour un mandat supplémentaire de trois ans.